



MOTO CLUB DU SOLEIL

1^{ère} COURSE SUR SABLE DU PRADO QUAD ET MOTO 28 et 29 NOVEMBRE 2015

Règlement particulier de l'Epreuve

Article 1 – Définition :

Le Moto Club du Soleil organise une course sur sable enduro quad et moto les 28 et 29 Novembre 2015 à Marseille.

La course est déclarée FFM sur une boucle d'environ 2 km sur les plages du Prado à Marseille.

Article 2 :

L'épreuve est ouverte aux pilotes licenciés 2015, NCO, INTER et LJ. Pour tous les pilotes le CASM ou le permis de moto ou permis B est **OBLIGATOIRE**.

Article 3 :

Catégorie moto :

CFS1 (MX1 - E2/E3 4T) 251 à 650cc 4T

CFS2 (MX1 – E2/E3 2T) 175 à 500 cc 2T

CFS3 (MX2 – E1) 100 à 150 cc 2T et 100 à 250 cc 4T

CFS-J (Juniors) 100 à 125 cc 2T

CFS-F (Féminines) 100 à 500 cc 2T et 100 à 650 cc 4T

CFS-V (Vétérans + 37 ans) 100 à 500 cc 2T et 100 à 650 cc 4T

CFS-E (Espoirs) 66 à 85 cc 2T

Article 4 :

Catégorie quad :

Scratch max 550 cc 2 ou 4T

Féminines max 550 cc 2 ou 4T

Vétérans (+ 37 ans) libre

Junior 125 cc 4T

Espoirs 85 cc 2T à 250 CC selon l'âge

Article 5 :

Dans chaque catégorie article 3 et article 4, il y aura un classement NCO, LJ soit 18 catégories, féminine si plus de cinq participants.

Article 6 :

Le pilote s'engage dans une catégorie et ne pourra plus en changer. Les motos et quads devront être conformes au règlement FFM. Ils devront présenter 3 plaques numérotées, le fond des plaques et les couleurs de numéro sont libres à condition d'être lisibles, hauteur des numéros 70mn minimum.

Article 7 :

Pour toutes les machines le bruit est mesuré à 114 dB à 2 mètres maximum en charge.

Article 8 :

Les équipements obligatoires sont définis par les règlements FFM.

Moto : coupe circuit, cache pignon et guide chaîne, pneumatique libre (sauf pneu à godet), éclairage, pas d'obligation de plaque d'immatriculation.

Quad : coupe circuit relié au pilote par un cordon. Pilote : casque intégral homologué, pantalon et maillot à manches longues, bottes, protection pectorale et dorsale, gants

Article 9 :

Vérification administrative et technique.

Une caution de 200 € par chèque sera demandée pour la remise d'un transpondeur.

Samedi 28/11/2015 de 8h00 à 10h00

De 11h00 à 12h00 : Essais libres par catégorie en série.

De 13h00 à 17h00 : 1^{ère} manche de course par séries et catégories.

Dimanche 29/11/2015 de 8h30 à 11h30 : 2^{ème} manche de course par séries et catégories.

De 13h30 à 16h00 : 3^{ème} manche de course par séries et catégories.

De 16h00 à 17h00 : Finale.

17h30 : Remise des prix sur place.

Prime de qualification.

Article 10 :

A chaque manche les pilotes marquent des points selon le barème suivant :

Par classe : 25 ; 22 ; 18 ; 16 ; 15 ; 14 ; 13 ; 12 ; 11 ; 10 ; 9 ; 8 ; 7 ; 6 ; 5 ; 4 ; 3 ; 2 ; 1. En cas d'ex-æquo, les concurrents seront départagés en fonction du nombre de place de premier...en dernier ressort le dernier résultat sera prépondérant.

Article 11 :

Le Moto Club du Soleil ainsi que la Ville de Marseille ne pourront être engagés sous quelque responsabilité que ce soit en cas de vol, détérioration ou autre préjudice durant l'épreuve, ni être tenus responsable des conséquences éventuelles pouvant être amenées par des faits majeurs (vent, inondations...etc.). La manifestation pourra être annulée en cas d'un nombre insuffisant de concurrents ou en cas de conditions de sécurité non remplies.

Article 12 :

Aucun remboursement ne sera effectué (sauf certificat médical).

Article 13 :

Les engagements devront parvenir à CFO, Quartier BOADE, 04330 SENEZ, accompagnés d'un règlement de 85€ par pilote pour les motos et 100 € par pilote pour les quads.

Article 14 :

Un panneau d'affichage au PC informera les pilotes sur les horaires des séries.

Les numéros seront attribués par l'organisateur à son choix. Les pilotes sont responsables de leur horaire.

Article 15 :

PARC COUREUR

Une zone aux normes du règlement environnementale de la FFM sera créée avec **OBLIGATION** pour les pilotes de l'utilisée.

L'essence stockée ne devra pas dépasser 20 litres par machine, en plus du réservoir de la machine.

Rappel 1 extincteur et 1 tapis environnemental sont **OBLIGATOIRES** dans les stands, toute intervention mécanique doit être faite dessus. Des poubelles seront à la disposition des concurrents uniquement dans les allées circulatoires prévues. Tout déplacement à l'intérieur du paddock se fera à vitesse réduite jusqu'à la zone de pré-grille.

Article 16 :

OFFICIELS

Directeur de course : Patrick FERAUD

Directeur de course adjoint : Fabrice RAOULT

Commissaire Sportif : Patrick HUGON

Commissaire Technique : Christian FAUQUE et Ade FRANCOIS

Chronométrage : COMPEQUAD

Président du Jury : Charles GIRAUD